

Image not found or type unknown



Stationnement utilitaire co propriété

Par **kgb22**, le **15/04/2024** à **07:24**

Bonjour

Dans l'exercice de mes fonctions, je possède un utilitaire type Ford Transit.. Le règlement de ma co propriété interdit le stationnement de ce type de véhicule.

Quels sont les risques encourus svp?

cordialement

Par **Visiteur**, le **15/04/2024** à **08:04**

Bonjour,

Le risque c'est l'enlèvement en fourrière... Mais ce n'est pas le pire.

Les frais de réparation du sol endommagé peuvent être mis à votre charge. Et si par malchance une canalisation encastrée est écrasée.... ça peut chiffrer !

Par **youris**, le **15/04/2024** à **09:56**

bonjour,

êtes-vous locataire ou copropriétaire ?

le problème provient souvent de la largeur et la longueur de l'utilitaire qui peuvent gêner le stationnement des autres véhicules.

le règlement de copropriété est fait pour être appliqué, vous risquez de recevoir dans un premier temps un courrier de votre syndic vous demandant de respecter votre R.C.

Salutations

Par **janus2fr**, le **15/04/2024** à **10:14**

[quote]

Le règlement de ma co propriété interdit le stationnement de ce type de véhicule.

[/quote]

Bonjour,

Pourriez-vous recopier ici le passage qui interdit ce type de véhicule ? Un utilitaire VL (3.5T) devrait théoriquement être considéré comme n'importe quel VL.